

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ballancourt-sur-Essonne**DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES****SEANCE ORDINAIRE DU 8 février 2024****Délibération N° 24.01****DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) :
EXERCICE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de la commune de BALLANCOURT SUR ESSONNE se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles.

Étaient présents :

- **M. Jacques MIONE, Président,**
- **Mme Isabelle SOUFFRON, Vice-Présidente,**
- **Mme Aurélie FRANCES, Secrétaire,**
- **M. Marc FRANCES, Trésorier,**
- **M. Rémi VERSCHAEVE DE SOUSA, Membre du comité de la Caisse des Écoles,**
- **Mme Nathalie MITROVIC, Responsable service scolaire,**

Absents excusé(e)s:

- **Mme Latifa MARQUES, Membre du comité de la Caisse des Écoles,**
- **Mme Gabrielle MERLET, Membre du comité de la Caisse des Écoles,**
- **Mme Stéphanie PERRONET, Membre du comité de la Caisse des Écoles,**

Secrétaire de séance : **Aurélie FRANCES**

<i>Date de convocation : 23 janvier 2024 à 15 h 49</i>	
<i>Nombre de membres en exercice...</i>	<i>8</i>
<i>Quorum</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de membres présents.....</i>	<i>6</i>
<i>Nombre de pouvoirs.....</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés...</i>	<i>5</i>

Conformément à l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3.500 habitants et plus (Caisse des Ecoles), le Président présente aux membres du Comité, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires en annexe 1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires établi pour l'exercice 2024 et adressé en annexe des notes de synthèse à l'ensemble des membres de l'assemblée avec la convocation à la séance du 8 février 2024 ;

Considérant que dans les communes de 3.500 habitants et plus, le président présente au comité de la caisse des écoles, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, qui donne lieu à un débat au sein du comité de la caisse des écoles ;

Considérant qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Ce rapport donne lieu au débat suivant :

Les comptes 2023 font apparaître un excédent 4623,49€.

En 2023 :

Une abondance de dons : 6 097 €

Le loto a généré un bénéfice de 2 225.06 €

La tombola a généré un bénéfice de 5 656 €.

La fête des écoles a généré un bénéfice de 5 360 €

Les adhésions des familles à hauteur de 850 €

La mairie a versé une subvention de 3.500 €

Soit un total de recettes de 23 688,06 € en 2023 auquel il faut ajouter le report 2022 de 1469.42 € qui nous fait un total de 25 157.48€ pour 20 533.99 € de dépenses.

Vu l'amélioration des finances, il est proposé d'augmenter la prise en charge des sorties prévues cette année, pour les passer de 15 à 20 € par élève. En fonction de l'évolution des produits, nous verrons si cet effort peut être reconduit l'an prochain.

Le comité devra donc proposer une répartition en fonction de nos finances.

Pour établir le budget 2024, il faut compter sur une somme de 24 800 € réparti comme suit :

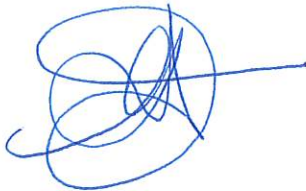
- Report 2023 : 6400 €
- Dons espérés : 4000 €
- Fête des écoles : 5000 €
- Loto : 2500 €
- Tombola : 6000 €

La ville compensera le manque par sa subvention 3 500€. D'autant plus que le coût des transports devrait être plus élevé.

Le comité de la caisse des écoles à l'unanimité

- Prend acte de l'invitation de M. le Président à engager le débat sur les orientations budgétaires de la caisse des écoles de l'exercice 2024, à la suite de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui lui a été préalablement communiqué avec la convocation à la séance ;
- Dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Essonne et que le rapport sera affiché à la porte de la mairie, mis à disposition du public sur le site internet de la commune et consultable en mairie, conformément aux textes en vigueur.

La Secrétaire de séance,



Aurélie FRANCES



Pour extrait certifié conforme
La Vice-présidente,



Isabelle SOUFFRON



ANNEXE 1 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) : EXERCICE 2023.

Conformément à l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3.500 habitants et plus (Caisse des Écoles), le Président présente aux membres du Comité, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport doit servir de cadre au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire (avant l'adoption du budget primitif. Selon les textes, la vocation de ce débat est de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de la Caisse des écoles sur ses orientations et ses projets.

M. MIONE, Président de la Caisse des Ecoles indique que le rapport 2023 fait apparaître un excédent de 4623.49 €.

Il souligne que l'année 2023 a été marquée par l'abondance de dons : 6 097 € provenant, notamment de l'association Agir pour Ballancourt (3.000 €), de l'entreprise TPS (1.000 €), de l'entreprise de bâtiment EGMB et de l'entreprise Boc (500 € chacune) ; enfin des forains (550€).

Il sera difficile d'espérer autant pour le budget 2024, même si nous avons déjà touché 2.240 € de la part de la FNACA, association d'anciens combattants en Algérie qui a été dissoute à Ballancourt mais qui nous a donné le reliquat de ses avoirs.

Les adhésions, même minimes (59 familles) nous assurent un revenu de 920 €. Il va nous falloir travailler sur ce point-là car il n'est pas normal que moins de 7% des familles adhèrent à une Caisse qui œuvre pour assurer des sorties à leurs enfants.

La tombola a un peu moins bien fonctionné en 2023 (5656 € contre 6056 en 2022), mais elle a rapporté autant car nous avons trouvé un fabricant de tickets moins cher. Reste à mieux organiser la distribution auprès des élèves cette année.

La fête des écoles a rapporté 5360 € l'an dernier, soit 1.000 € de plus qu'en 2022, même si elle a coûté un peu plus cher (500 €). Du coup, le solde positif est de l'ordre de 2.000€. Des propositions pourront être faites pour encore améliorer le succès de cette fête prévue le 29 juin.

En plus de la prise en charge des spectacles de fin d'année, la mairie a versé une subvention de 3.500 € en 2023. Pour 2024, cette subvention ne sera pas nécessaire vu le montant des dons.

Les projets pédagogiques représentent les dépenses les plus importantes, ce qui est normal car le but de la Caisse des écoles est de générer des profits pour aider aux sorties scolaires. L'an dernier, 15287,16 € ont été dépensés afin de payer les sorties scolaires, principalement les frais de bus qui augmentent beaucoup.

Vu l'amélioration des finances, il est proposé d'augmenter la prise en charge des sorties prévues cette année, pour les passer de 15 à 20 € par élève. En fonction de l'évolution des produits, nous verrons si cet effort peut être reconduit l'an prochain.

Un bref coup d'œil sur le projet de budget 2024, donne :

Recettes : 24.800 €

*Report 2023 : 6400 €

*Dons espérés : 4000 €

*Fête des écoles : 5000 €

*Loto : 2500 €

*Tombola : 6000 €

Dépenses : 24.800 €

*Assurances : 250 €

*Loto : 400 €

*Tombola : 650 €

*Fête : 3500 €

*Projets pédagogiques : 20.000 €